

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-04-20-005

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	A	P. BELAIR	DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	G. BARRIQUAND
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	A	E. FABIANO	BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	A	L. RAVEROT	MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas BARBOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Election des membres du centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Laurence RAVEROT, première adjointe

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R.123-7 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Le conseil d'administration du CCAS comprend :

- Le Maire, Président de droit ;

- Huit membres au maximum élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

- Le scrutin est secret ;

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260420-2026-04-20-005-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

- Il est rappelé que huit membres au maximum sont nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- Un représentant au moins des Associations Familiales UDAF ou personne intéressée pour assurer cette représentation auprès des familles.
- Un représentant au moins des Associations de retraités et personnes âgées du Département.
- Un représentant au moins des Associations de personnes handicapées du Département.
- Une personne au moins participant à des actions dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;

- Il appartient également au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration, dans la limite de seize ;

L'élection des membres du Conseil d'administration du CCAS se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE que le CCAS de Montluel sera composé de quatorze membres dont sept membres élus en plus de son Président de droit ;

Après appel des candidatures, une liste est candidate :

- Liste 1 : Laurence RAVEROT, Fabienne LOUPY, Corinne BELDONT, Laurent BRELOT, Franck GENILLON, Julie MILAN et Isabelle GALLAGA

Après avoir procédé aux opérations de vote à main levée, le Conseil municipal proclame élus membres du CCAS de Montluel : Laurence RAVEROT, Fabienne LOUPY, Corinne BELDONT, Laurent BRELOT, Franck GENILLON, Julie MILAN et Isabelle GALLAGA.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260420-2026-04-20-005-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026